

Déclaration d'impartialité

Fondée par cinq entités professionnelles nationales, Qualit'EnR est depuis début 2006, l'association française pour la qualité d'installation des systèmes à énergie renouvelable. Qualit'EnR intervient dans ce cadre pour développer et promouvoir la qualité des prestations des professionnels, sur la base de dispositifs de qualité dont elle assure la gestion. En tant qu'acteur reconnu des pouvoirs publics et des partenaires de la profession (fabricants, concepteurs, banques, assurances...), Qualit'EnR mesure l'importance de l'impartialité de ses processus de qualification et de certification, notre instance de préservation de l'impartialité est la garante du respect de nos engagements vis-à-vis de l'impartialité.

Ainsi, Qualit'EnR contribue à renforcer la crédibilité de toutes les entreprises dans leurs démarches qualité et, via cette déclaration, Qualit'EnR s'engage à :

- mener ses activités de qualification et de certification en toute impartialité ;
- agir en toute impartialité avec les demandeurs, ses qualifiés et ses certifiés ;
- faire en sorte qu'aucun demandeur ne se voit restreindre ou empêcher l'accès à la qualification ou à la certification, pour un motif autre que ceux mentionnés au sein des règlements d'usage en vigueur ;
- appliquer le principe de non-discrimination et assurer également que des modalités de traitement justes et équitables soient assurées pour tous les demandeurs, qualifiés et certifiés ;
- identifier en permanence les menaces susceptibles de nuire à son impartialité et à les prendre en compte ;
- garantir l'objectivité de ses activités de certification et de qualification par un suivi périodique ;
- ne pas laisser compromettre cette impartialité par des pressions commerciales, financières ou autres ;
- assurer que tout le personnel, membres d'instances, impliqués dans les activités de qualification et certification s'engagent, a minima via un code de déontologie, à respecter les principes d'impartialité et à déclarer tout conflit d'intérêt et toute association passée et/ou actuelle avec un prestataire ou un développeur de services dans les domaines de qualification et de certification de Qualit'EnR.

Notre instance de préservation de l'impartialité est l'instance garante du respect de nos engagements vis-à-vis de notre impartialité.

André JOFFRE, Président de Qualit'EnR
15 janvier 2026.